

**Comité d'Entente des Associations Représentatives
de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés**

Communiqué de presse – Paris, 9 décembre 2014

MEMBRES ADHERENTS :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.H.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P. P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Hypersupers - T.D.A.H. France
l'A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

MEMBRES ASSOCIES :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Cheops
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA

Déclaration commune du Comité d'entente

Lors de la Conférence nationale du handicap, le Président de la République doit définir les grandes orientations de sa politique du handicap, pour donner une nouvelle impulsion à la construction d'une société inclusive

A l'occasion de la troisième conférence nationale du handicap et à quelques mois du 10^{ème} anniversaire de la loi du 11 février 2005, le Comité d'entente des associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs familles attend du Chef de l'Etat qu'il définisse les grandes orientations de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap.

La politique du handicap doit répondre à l'impératif de construction d'une vraie société du vivre ensemble où chaque personne, quelle que soit sa différence, occupe une place de citoyen à part entière.

Les personnes en situation de handicap s'interrogent, expriment leurs exigences légitimes d'aller plus loin, plus vite 10 ans après la loi de 2005. A cet égard, au cours des 4 forums régionaux le gouvernement n'a pas répondu aux attentes des personnes en situation de handicap, il n'a pas de surcroît abordé les questions relatives à la compensation du handicap et à l'attribution des ressources, préoccupation pourtant essentielle dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Le comité d'entente attend des réponses sur ces préoccupations.

D'autres réponses sont attendues pour la prise en compte des personnes en situation de handicap sur divers sujets : l'avancée en âge, la réforme de la santé, le parcours de vie des enfants dès le plus jeune âge, l'optimisation du service rendu par les MDPH et la question de l'inégalité de traitement d'un département à l'autre, les conséquences des réformes territoriales.

Par ailleurs, une mobilisation sur la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap est urgente. De même, le moratoire sur le plan de création de places d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pourtant lancé lors de la première conférence nationale du handicap doit être levé.

Des suites également sont attendues pour faciliter la mise en œuvre des réponses d'accompagnement qui prennent en compte le projet de vie des personnes, sans obérer celui de leurs proches aidants.

Enfin, la réalisation d'une société universellement accessible impose des mesures supplémentaires pour permettre l'accès à tout pour tous.

La poursuite de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 doit être affirmée avec force.

Le Comité d'entente attend que lors de la Conférence nationale du handicap le Président de la République définisse sa politique du handicap de manière transversale afin qu'elle soit réellement effective.

Les associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille sont dans l'attente et demandent que la conférence nationale du handicap soit l'occasion d'affirmations claires et l'engagement d'un cap lisible par tous.

A propos du Comité d'Entente :

Le Comité d'Entente est un organisme informel qui regroupe 70 organisations nationales représentatives des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés.

Ses porte-parole sont : la Fédération des **A.P.A.J.H.** (Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés) ; l'**A.P.F.** (Association des Paralysés de France) ; le **C.L.A.P.E.A.H.A.** (Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés) ; la **C.F.P.S.A.A.** (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes) ; la **F.F.A.I.M.C** (Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux) ; la **FNATH** (Association des Accidentés de la Vie) ; le **G.I.H.P. National** (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques) ; l'**U.N.A.F.A.M.** (Union nationale des familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques) ; l'**Unapei** (Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) ; l'**U.N.I.S.D.A.** (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif).

Contact presse Unapei : Coralie Beylot 01 44 85 50 83 / c.beylot@unapei.org	Contact presse APF : Evelyne Weymann 01 40 78 56 59 / evelyne.weymann@apf.asso.fr
Contact presse FNATH : Arnaud de Broca 06 20 51 04 83 / arnaud.debroca@fnath.com	